



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement Communal de Circulation Temporaire

### « Semi-Marathon » du 1<sup>er</sup> mai 2023 – piste cyclable Hovelange-Eischen

En raison de l'organisation d'un « Semi-Marathon » en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 passant notamment sur un tronçon de la piste cyclable s'étendant de la limite du territoire communal avec la commune de Beckerich jusqu'à la sortie de l'ancien tunnel ferroviaire, le collège échevinal, lors de sa séance du 7 février 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Le lundi, 1<sup>er</sup> mai 2023, entre 9h30 et 13h00, toute circulation sur le tronçon de la piste cyclable s'étendant de la limite du territoire communal avec la commune de Beckerich jusqu'à la sortie de l'ancien tunnel ferroviaire est interdite.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 7 février 2023.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)